

Commission Locale de l'Eau

Bureau du mercredi 3 avril 2019

Relevé de décisions

| | | |
|--|------------------------|--|
| Objectifs de la réunion : | | Lieu : Thermes de Saint-Amand-les-Eaux, de 15h30 à 17h |
| 1. Avis sur le Projet de reconnaissance en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du SIDEN SIAN | | Animateur et rédacteur : Mlle Elise Caron |
| Participants | | |
| <i>Membres du Bureau de la CLE</i> | M. Alain Bocquet | Président de la Commission locale de l'eau Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, Président |
| | Mlle Monique Herbommez | Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, Vice-Présidente |
| | M. Bernard Chocraux | Communauté de communes Pévèle Carembault, Vice-Président |
| | M. Jean-Paul Fontaine | Communauté d'agglomération du Douaisis, Vice-Président |
| | M. Jean-Marc Dujardin | Parc naturel régional Scarpe-Escaut |
| | Mme Patricia Lefevre | Agence de l'eau Artois-Picardie |
| | M. Lionel Diéval | Direction départementale des territoires et de la mer du Nord, délégation territoriale de Douai-Cambrai |
| | M. Gauthier Turco | Direction régionale de l'environnement Hauts-de-France |
| | M. Jean-Claude Legrand | Fédération Nord Nature Environnement |
| | M. Alain Six | Union fédérale des consommateurs (UFC) Que Choisir Douai |
| | M. Jean-Luc Gras | Chambre d'agriculture |
| <i>Invités permanents</i> | Mme Monique Huon | Conseil Régional |
| | M. Drieux Didier | Conseil Départemental du Nord |
| | M. Jacques Dubois | Syndicat mixte d'aménagement hydraulique de la vallée de la Scarpe et du Bas Escaut |
| <i>Techniciens</i> | Mlle Elise Caron | Animatrice du SAGE Scarpe aval - Parc naturel régional Scarpe-Escaut |
| | M. Gérald Duhayon | Parc naturel régional Scarpe-Escaut |
| | M. Olivier Chopin | Bureau d'études Auddicé Environnement (en charge de l'évaluation environnementale dans le cadre de la révision du SAGE) |
| | Mme Emmanuelle Paillat | Cabinet d'avocats Paillat, Conti, Bory (en charge de l'accompagnement juridique dans le cadre de la révision du SAGE) |
| | Mlle Mathilde Bouret | Parc naturel régional Scarpe-Escaut |
| Excusés | | |
| <i>Membre du Bureau de la CLE et invités permanents</i> | M. Georges Flamengt | Syndicat mixte Escaut et affluents, Président |
| | M. Marc Delecluse | Communauté de communes Cœur d'Ostrevent, Conseiller communautaire |



1) Avis sur le Projet de reconnaissance en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du SIDEN SIAN

a) Présentation

Type de dossier : Saisine du préfet coordonnateur de bassin sur le projet de reconnaissance en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

Dépositaire : SIDEN-SIAN

Localisation : 6 bassins-versants des SAGE Marque-Deûle, Scarpe aval, Scarpe amont, Sensée, Escaut et Sambre

Date de réception du dossier : 22/02/2019

Date limite d'envoi de l'avis par la Commission locale de l'eau : 22/06/2019

Le SIDEN-SIAN sollicite le Préfet coordonnateur de bassin pour une reconnaissance en établissement public territoriale de bassin.¹ Le SIDEN-SIAN a la volonté de s'impliquer dans la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), en complément des compétences historiques sur la distribution d'eau potable, l'assainissement, la gestion des eaux pluviales urbaines, la défense extérieure contre l'incendie.

Ce projet d'EPTB peut constituer une réponse aux enjeux inter-bassins identifiés dans le SAGE en cours de révision et dans la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI Scarpe aval). En effet, le sujet de l'eau dépasse les frontières administratives du SAGE, tant pour les cours d'eau que pour les masses d'eau souterraines, et le travail en inter-bassins doit être renforcé.

Jean-Marc Lambin et Marcus Agbekodo présentent le projet du SIDEN SIAN (cf support diaporama joint).

b) Débats

Jean-Paul Fontaine interroge sur les compétences de la régie Noréade sur la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et la prévention des inondations (PI).

¹ Demande de labellisation EPTB présentée par le SIDEN SIAN dans son rapport de présentation en date de décembre 2018

Jean-Marc Lambin précise que l'équipe existante sera confortée avec 3 recrutements. Ponctuellement, le recours à des bureaux d'études extérieurs est à envisager.

Jacques Dubois interroge sur le devenir du SMAHVSBE si un tel EPTB se structurait. Il rappelle que la logique de bassin-versant doit être respectée pour assurer la solidarité amont-aval entre les EPCI et la cohérence des interventions.

Jean-Marc Lambin précise que les structures existantes ont vocation à être pérennisées, mais qu'il revient aux EPCI de se positionner pour exercer la GEMAPI. L'EPAGE, s'il existe, est un bon outil. L'EPTB doit être utilisé comme roue de secours, pour les territoires où il n'y aura pas d'autres alternatives pour exercer la GEMAPI. Il revient aux EPCI de s'organiser pour assurer la cohérence à l'échelle des bassins-versants (en privilégiant un EPAGE, en conventionnant..).

Jean-Marc Dujardin interroge la cohérence des interventions si une secabilité GEMA et PI est permise.

Pour Jean-Marc Lambin, il faut distinguer le transfert de la compétence, où l'ensemble de la GEMAPI est concerné et exercé d'un seul bloc, du conventionnement ponctuel sur une fraction des 4 items de la GEMAPI.

A propos du financement, le coût de la compétence est estimé à 16 centimes / hbt / an pour les 6 SAGE, qui rassemblent 2,8 millions d'habitants. Ce chiffrage comprend 3 recrutements et une étude de 50 000 €. En cas de maîtrise d'ouvrage de travaux GEMAPI, le coût des travaux devra être précisé.

A propos de la gouvernance de l'EPTB, Jean-Marc Lambin évoque la mise en place d'une commission territoriale de bassin (CTB) qui aura un rôle d'animation, coordination. Elle sera déconnectée du comité syndical du SIDEN SIAN qui ne constitue par l'organe de gouvernance pour l'EPTB.

Le SIDEN SIAN est le seul candidat EPTB. En 2016, la DREAL avait lancé un appel pour recevoir les intentions de candidatures EPAGE et EPTB. Les échéances de réponse étaient serrées, et dans ce calendrier contraint, seul le SIDEN SIAN a été en mesure de structurer un dossier EPTB juridiquement et techniquement valide, grâce à sa régie Noréade. Le SYMEA (Syndicat Mixte Escaut et Affluents) avait également évoqué son intention, mais la candidature ne s'est pas concrétisée.

c) Avis

Gauthier Turco rappelle que l'avis de la CLE doit essentiellement porter sur le périmètre, sur les moyens et sur le projet proposé.

Alain Six relate l'avis du comité de bassin qui souhaite un report du dossier et sollicite des compléments à apporter grâce à une meilleure concertation avec les EPCI.

Jean-Luc Gras interroge sur la possibilité d'articuler les interventions EPTB et les interventions du SMAHVSBE.

Jean-Paul Fontaine perçoit ce projet de reconnaissance EPTB comme descendant, ressenti comme un passage en force auprès des EPCI qui sont déjà « à marche forcée » pour se structurer en matière de compétence GEMAPI sur le réseau hydrographique qui les concerne et en veillant à assurer la cohérence bassin-versant et la solidarité.

Bernard Chocraux, membre de Noréade depuis 2004, vice-président depuis 2014 évoque le sérieux et la puissance technique de la régie Noréade, en mesure d'apporter une réponse efficace pour structurer l'inter-SAGE. Il partage la nécessité de davantage concerter pour compléter la candidature. Il est donc favorable à cette candidature.

Alain Bocquet valide la nécessité d'un inter-SAGE, mais il ressent un besoin d'approfondir le projet du SIDEN SIAN. Le dossier technique est sérieux, mais il n'est pas partagé avec les structures compétentes GEMAPI.

Compte-tenu :

- du calendrier de mise en place de la GEMAPI dans les EPCI prévoyant une période de transition jusque 2020 et n'établissant pas encore clairement « qui fait quoi » en matière de GEMAPI ;
- de l'absence d'un projet partagé résultant d'une concertation avec les EPCI concernées et les 6 SAGE ;
- de la crainte d'élaborer un outil technique déconnecté des structures compétentes GEMAPI décisionnaires ;

Les membres du Bureau s'accordent pour :

- **souligner une candidature techniquement sérieuse** du SIDEN SIAN qui permet de proposer, défricher les sujets, identifier les manques et besoins à satisfaire ;
- **souhaiter un sursis à statuer**, le calendrier étant inapproprié pour évoquer la coordination inter-SAGE alors que les EPCI ne sont pas encore au clair sur la compétence GEMAPI ;
- **désapprouver le périmètre proposé**, l'inter-SAGE serait à monter avec Scarpe amont, Sensée, Escaut, Marque Deûle et Lys, sur un périmètre hydraulique cohérent associé à la gestion des niveaux d'eau via les Voies Navigables de France ;
- **solliciter davantage de concertation avec les EPCI** pour tout candidat EPTB ;
- **rappeler l'intérêt de poursuivre la concertation inter-SAGE existante** avec Scarpe amont, Sensée, Escaut, Marque Deûle et Lys, afin d'aboutir à un projet inter-SAGE pour lequel ensuite l'outil de pilotage adéquat sera à trancher.

Prochain Bureau : 6 septembre 2019
